

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE a décidé, dans sa séance du 25 février 2010, de fixer la rémunération variable au titre de l'exercice 2009 de M. Jean-François ROVERATO, Président-Directeur Général, à 450 000 euros contre 700 000 euros l'année précédente (- 35 %) et de maintenir sa rémunération fixe à 900 000 euros par an.